

MÉMORANDUM DE BRUGEL À L'ATTENTION DU PROCHAIN GOUVERNEMENT

Les points d'attention liés aux marchés de l'électricité et du gaz.

I Quelle place pour le consommateur dans les marchés de l'électricité et du gaz ?

- Le consommateur bruxellois a le choix, qu'il soit un client résidentiel ou, a fortiori, un client professionnel. Car même si d'autres Régions ont plus de fournisseurs actifs et des taux de changement de fournisseur plus élevés, les marchés de l'électricité et du gaz bruxellois sont dans la bonne moyenne européenne du point de vue de la concurrence.
- La Région a opté pour un bon rapport entre le prix, la qualité de service et la protection des consommateurs. Ce rapport doit constamment être analysé et étudié. BRUGEL est au service des autorités publiques pour apporter son éclairage sur la question.
- Les marchés de l'énergie sont de plus en plus compétitifs, les offres et produits s'y multiplient, les réseaux collectent de plus en plus de données, notamment pour évoluer vers des réseaux dits intelligents. Quels consommateurs bénéficieront de ces évolutions ? Comment garder les choses simples et compréhensibles pour le consommateur moins averti ?
- La fraction de clients résidentiels protégés contre la coupure et alimentés par le fournisseur de dernier ressort est assez limitée. On peut s'interroger sur les mesures à prendre pour améliorer le système voire pour atteindre un objectif plus large d'éradication de la précarité énergétique en Région bruxelloise ?
- En application des ordonnances, il appartient au Gouvernement de lancer une étude sur la nécessité de créer un service clientèle de proximité par les fournisseurs alimentant plus de 10.000 clients.

2 Un modèle de marché en évolution, à suivre et à encadrer

- Depuis plusieurs années déjà, un projet de plate-forme informatique nationale visant à améliorer la communication entre acteurs du marché de l'énergie se développe. Cette

nouvelle *clearinghouse*, ATRIAS, est développée à l'initiative des gestionnaires de réseau de distribution et en concertation avec les fournisseurs.

- BRUGEL, comme les autres régulateurs, est présent au sein d'ATRIAS en tant qu'observateur. BRUGEL suit attentivement l'évolution de cette plate-forme et veille au respect des dispositions légales et à l'équilibre des intérêts. Dans un marché qui se complexifie, où de nouveaux acteurs apparaissent, où les produits se font chaque jour plus nombreux, dans des réseaux de plus en plus intelligents, il est primordial, aujourd'hui et plus encore demain, pour BRUGEL de suivre le développement de cette plateforme dans toutes ses dimensions aussi techniques et complexes soient elles afin de garantir le respect l'intérêt général.
- Face au développement des énergies renouvelables et intermittentes au niveau belge et européen, il est indispensable de réfléchir à comment rendre les marchés d'électricité et de gaz plus flexibles.
- Les autorités publiques se sont fixé des objectifs en termes d'efficacité énergétique. Dans ce contexte, de nouveaux acteurs sont apparus sur le marché et leur nombre ira croissant : sociétés de services énergétiques, agrégateurs... Il est important de créer un *level playing field* qui favorise l'émergence de ce nouveau marché tout en veillant à répartir les retombées équitablement entre groupe d'acteurs. Il appartiendra au nouveau gouvernement de donner les orientations phares en la matière.

3 Développement du « smart metering » et du « smart grid »

- La Région n'a pas opté pour un déploiement généralisé des compteurs intelligents ; ce qui ne l'empêche pas de développer des projets-pilote en la matière ou de les déployer dans des niches ciblées, en particulier sur le segment professionnel. La Région devra fixer les orientations à prendre dans ce développement technologique incontournable, sans éluder les questions d'accès aux technologies, de comparabilité des offres ou encore de respect de la vie privée.
- C'est pourquoi notamment la *clearinghouse* ATRIAS, conçue pour accueillir les compteurs intelligents, doit, comme mentionné plus haut, être encadrée par des règles claires émanant des autorités publiques.

4 Mise en œuvre de la compétence tarifaire

- BRUGEL est autonome pour fixer la méthodologie et pour approuver les tarifs de distribution 2015. BRUGEL est attentive à fixer un tarif équilibré et stable.
- Dans le respect des lignes directrices de l'ordonnance, BRUGEL veillera à la mise en place d'un tarif progressif pour les clients résidentiels alimentés en électricité.

5 **Électricité verte**

- Les énergies renouvelables et alternatives progressent constamment en Région bruxelloise. Limités, car adaptés au potentiel d'une ville, les objectifs ont été atteints et ce, à des coûts acceptables. Il convient de poursuivre leur intégration intelligente dans notre réseau et de les soutenir de façon dynamique en fonction des réalités technico-économiques de notre Région.

6 **Conversion du réseau gaz pauvre vers du gaz riche, de l'éventualité à la certitude**

- La conversion de notre réseau gazier est inéluctable. Ce défi doit être relevé dans les 10 à 15 prochaines années. Il convient de s'y préparer, en particulier, chez les clients résidentiels utilisant de vieux appareils.

7 **BRUGEL : vers plus de *smart regulation***

- BRUGEL est un centre d'expertise au service des autorités publiques.
- Les modifications technologiques en préparation sur les marchés de l'électricité et du gaz sont susceptibles d'avoir des impacts profonds sur nos habitudes de consommation. Les règles de marché s'imbriquent à travers toutes les composantes de notre société. La régulation doit à la fois accompagner les développements technologiques, les encourager, tout en garantissant le respect de l'intérêt général. Les réseaux intelligents nécessitent une régulation intelligente, une *smart regulation*, au bénéfice des consommateurs de notre Région.
- Pour mener à bien cette mission et pour respecter les dispositions de la directive électricité, BRUGEL devra bénéficier des moyens financiers et humains nécessaires. Il conviendrait notamment de prendre les arrêtés nécessaires pour transférer le personnel de l'IBGE vers BRUGEL.

* *

*